



POLITIQUE DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES MAJEURS EN FRANCE

MARDI 25 JANVIER 2005

PASCAL BELIN

Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

(DDSC)

Haut-fonctionnaire de défense adjoint.
Fonctionnaire de sécurité de défense,
fonctionnaire de sécurité
des systèmes d'information

Cabinet du DDSC

Inspection de
la défense et de
la sécurité civiles

Mission
des relations
internationales

Sous-direction
de l'administration
et de la modernisation

(SDAM)
Chargé des fonctions d'adjoint
au sous-directeur

Ressources
humaines

Affaires
financières
et juridiques

Soutien opérationnel
et logistique

Systèmes
d'information

► Ce bureau est placé sous l'autorité du
SDOSCCM pour les moyens opérationnel
et les missions prospectives.

Sous-direction
de la Défense civile et
de la prévention des risques

(SDOCPR)
adjoint
au sous-directeur

Risques naturels
et technologiques

Réglementation incendie
et risques pour le public

Mission d'appui
à la gestion du risque
nucléaire (MARN)

Affaires générales
de défense civile

Analyse et préparation
aux crises

Sous-direction
des sapeurs-pompiers

(SDSP)
adjoint
au sous-directeur

Statuts et management

Formation et associations
de sécurité civile

Services d'incendie
et de secours

Relations industrielles

Établissement public (INESC)
Institut national d'études
de la sécurité civile
École nationale supérieure
des officiers de sapeurs-pompiers

Sous-direction
de l'organisation des secours et de
la coopération civilo-militaire

(SDOSCCM)
adjoint
opérationnel

Chargé de mission
pour la défense civile

Coordination
interministérielle
de défense
et de sécurité civiles

Groupement
des moyens aériens

Déminage

Adjoint militaire
Commandement
des formations militaires
de la sécurité civile

LES MOYENS NATIONAUX de la Sécurité civile

Les moyens nationaux que la direction de la Défense et de la Sécurité civiles peut mettre en œuvre en France ou engager à l'étranger sont considérables.



LES ÉQUIPES



3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC)

Totalisant 1 500 hommes en alerte permanente, ces unités, formées et entraînées, sont polyvalentes et susceptibles d'intervenir sur tout type de catastrophe (séismes, inondations, cyclones, feux de forêts, etc.). Elles sont basées à Nogent-le-Rotrou (28), Brignoles (83) et Corte (2B). Suivant le type de catastrophe, des unités spécialisées peuvent être constituées : détachements médicaux, détachements d'intervention catastrophe aéromobiles (DICA), compagnies technologiques (risques NBC).

18 centres de déminage

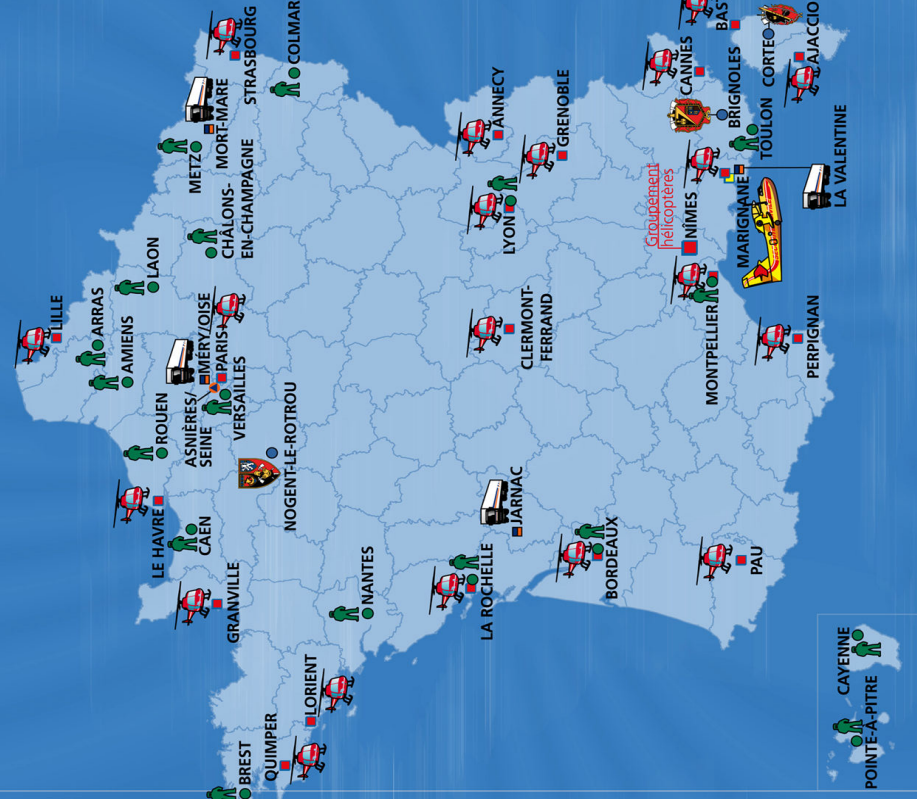


Ces centres de déminage regroupent 140 spécialistes chargés des opérations de collecte (500 tonnes de munitions ramassées chaque année) et de la neutralisation des colis suspects.

Des missions d'appui en situation de crise (MASC)



Des missions d'appui en situation de crise (MASC) peuvent être dépêchées sur les lieux d'une catastrophe à la demande d'un préfet. L'équipe est composée de quelques spécialistes (ex : un cadre, chef de mission, spécialiste de la gestion de crise ; un expert spécialiste du domaine concerné par la crise ; un spécialiste de la communication). Ceux-ci viennent renforcer la structure de gestion de crise de la préfecture.



LES MATÉRIELS

20 bases hélicoptères



Ces bases totalisent 33 hélicoptères disponibles et un centre de maintenance à Nîmes.

1 base avions



Cette base d'avions compte 24 bombardiers d'eau destinés à la lutte contre les feux de forêts et deux avions de commandement.

4 établissements de soutien opérationnel et logistique



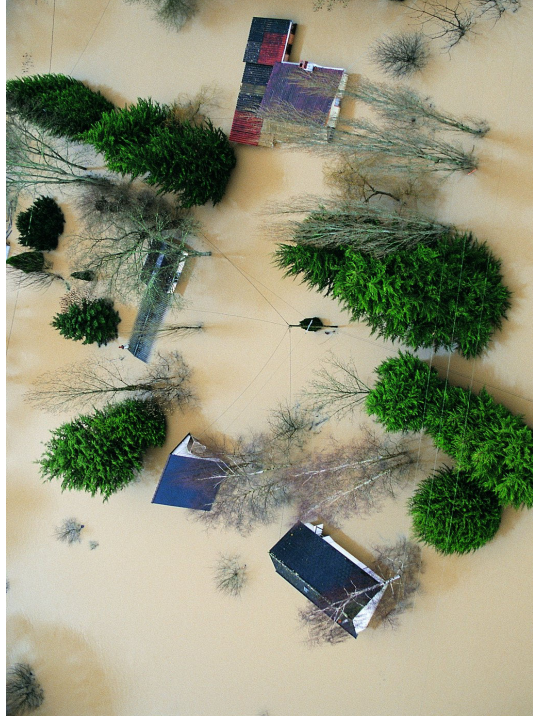
Ces établissements de soutien opérationnel et logistique sont prêts à fournir des équipements de secours, de la couverture à la station d'épuration d'eau. Ces moyens en hommes et en matériels sont mis à la disposition des préfets (voire de pays étrangers en situation de catastrophe) qui les sollicitent dès lors que les moyens locaux et zonaux sont insuffisants.



RISQUES MAJEURS

=

« la survenue soudaine et inopinée, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences pour la population sont dans tous les cas tragiques en raison du déséquilibre brutal entre besoins et moyens de secours disponibles » Haroun TAZIEFF



RISQUES MAJEURS

notion juridique décret 90-918

Risques naturels Risques technologiques

- inondation
- mouvements de terrain
- avalanches
- incendies de forêt
- séismes
- éruptions volcaniques
- tempêtes et cyclones
- installations classées (ICPE)
- stockage sous-terrain de gaz
- installations nucléaires (INB)
- aménagement hydraulique
- lieux de transit

RISQUES MAJEURS

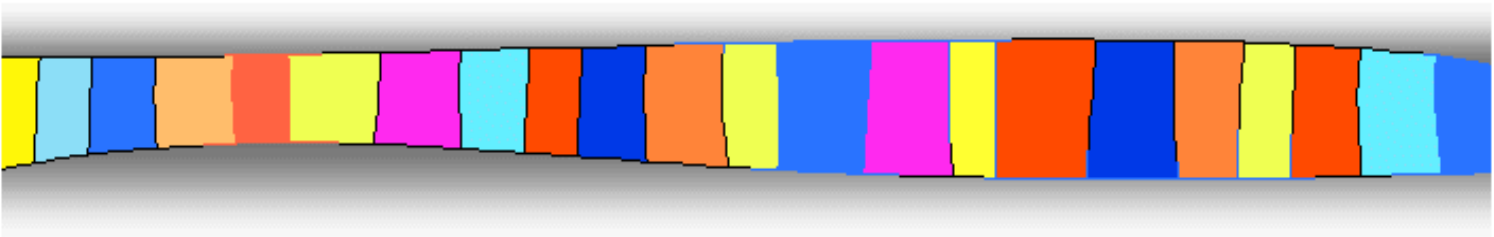
=

Faible fréquence * gravité importante

ou

aléa * enjeux





Prévention

- éviter que l'aléa ne se réalise
- en cas de réalisation, réduire les effets

Prévision

- anticiper en préparant les dispositifs pour faire face à la réalisation de l'aléa

APPROCHE GLOBALE de la GESTION des RISQUES

Réparation

accompagnement
indemnisation
retour d'expérience

Gestion

anticipation / alerte
intervention
communication

Systèmes de
surveillance,
de vigilance
et d'alerte

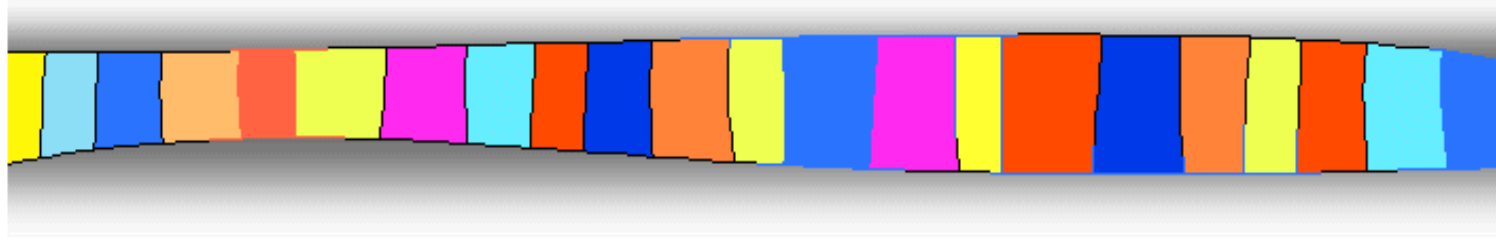
Prévention

analyse du risque
réglementation
protection

Prévision

préparation
formation
entraînement

Information préventive

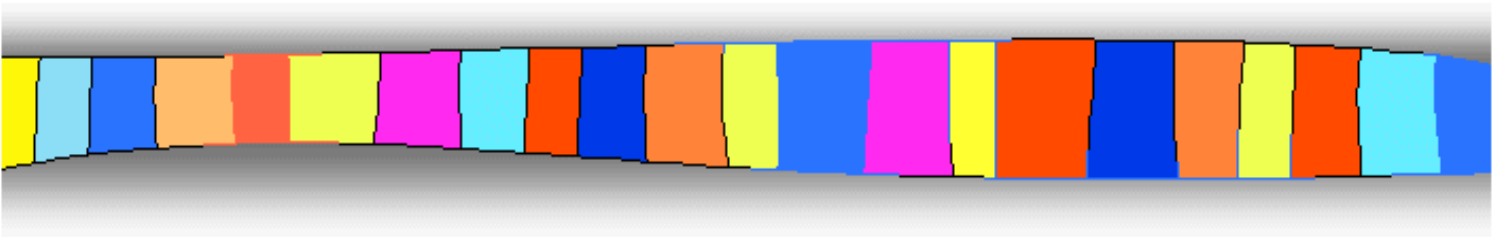


A) La Prévention

Réduire le risque c'est principalement :

- améliorer la connaissance du risque,
- mise en place de protection
- Réglementer





A) La Prévention

améliorer la connaissance

des aléas

recherche scientifique
historique

cartographie, modélisation

des enjeux

humains, de société, économique,
environnementaux

Extrait de l'Atlas des zones inondables de l'Hérault

hérault

Légende:

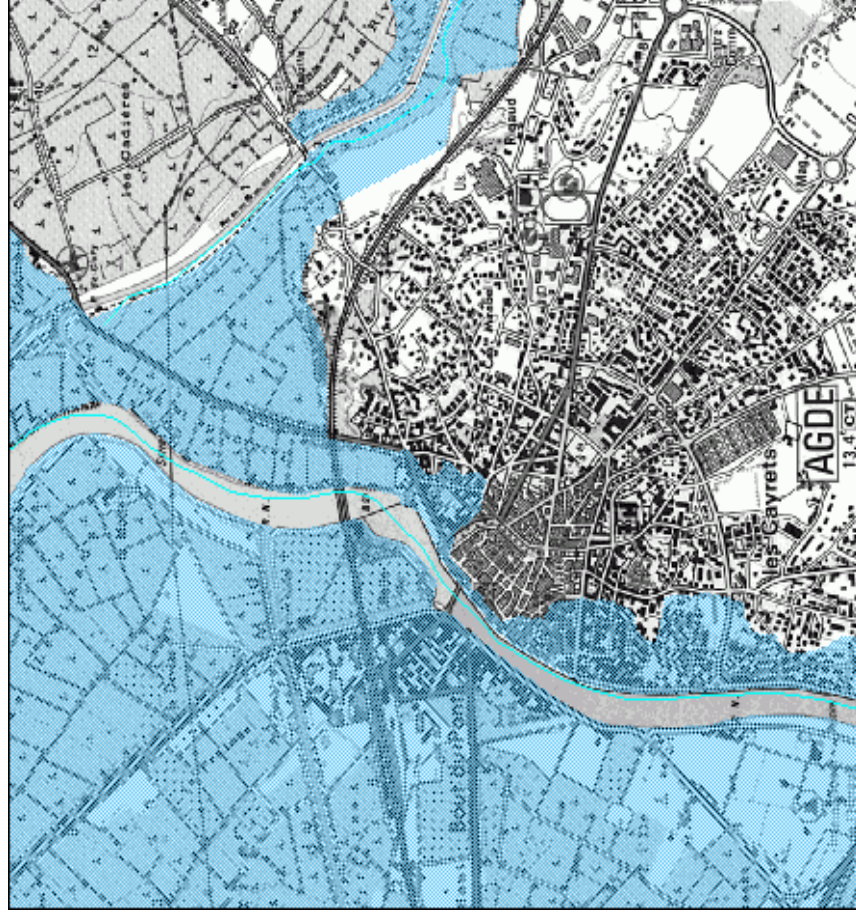
Limites communales

Hydrographie

Lit mineur

Lit moyen

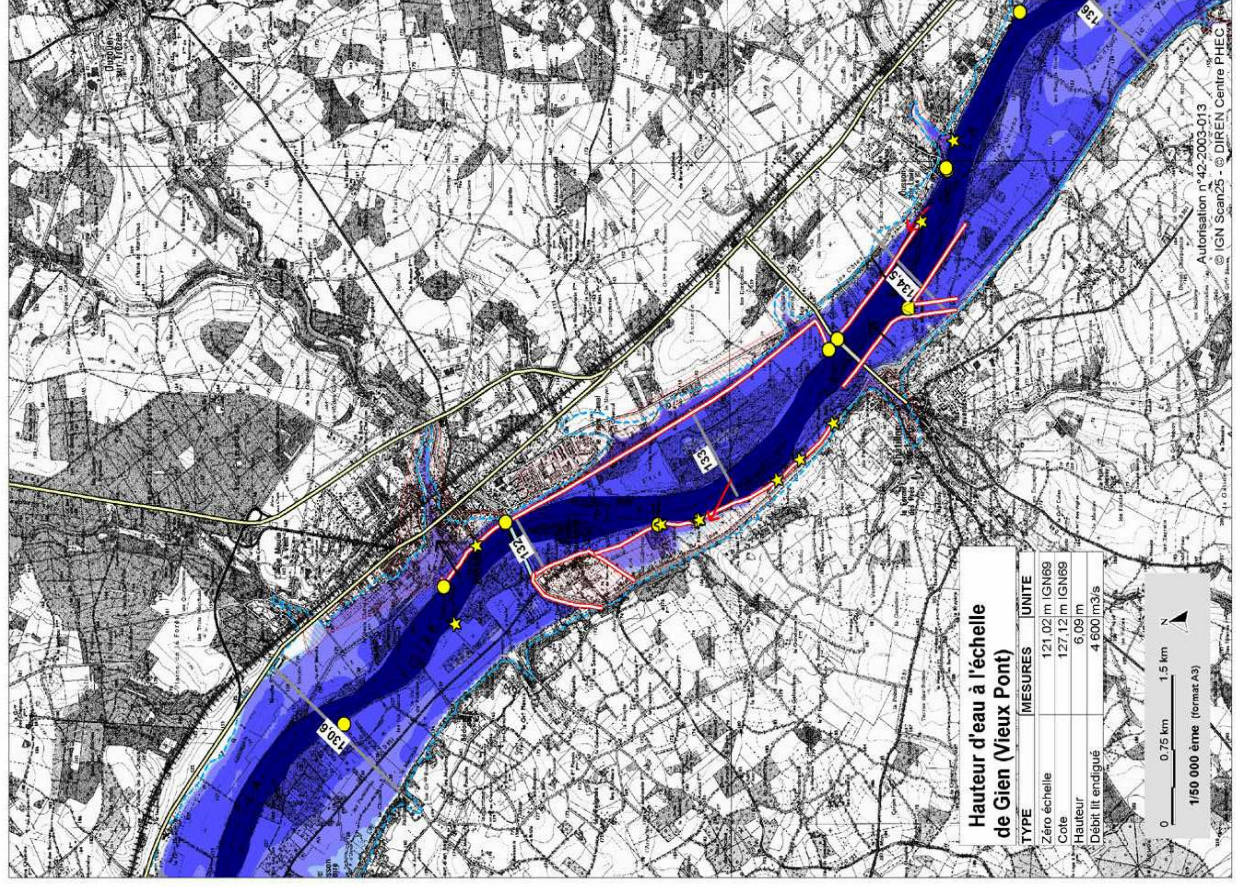
Lit majeur (zone inondable)

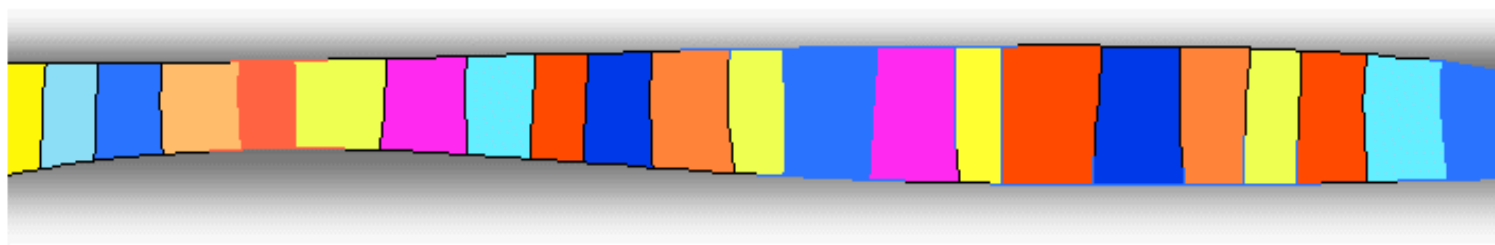


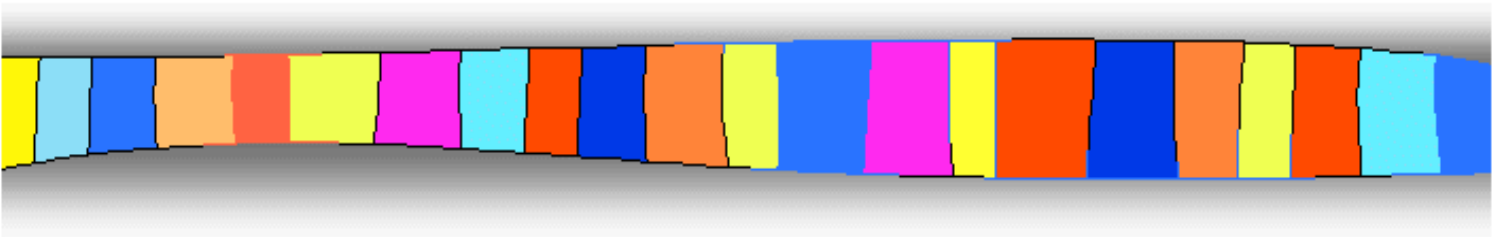
Extension prévisible des inondations pour des crues fortes en Loire Moyenne

Crue de période de retour au Bec d'Allier
écrétée par le barrage de Villerest (6 000 m³/s au Bec d'Allier)

Val de Gien - 100 ans







A) La Prévention

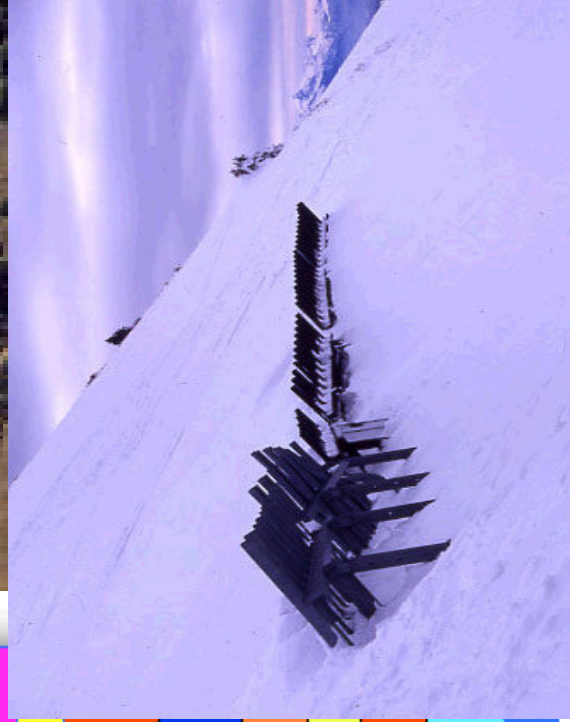
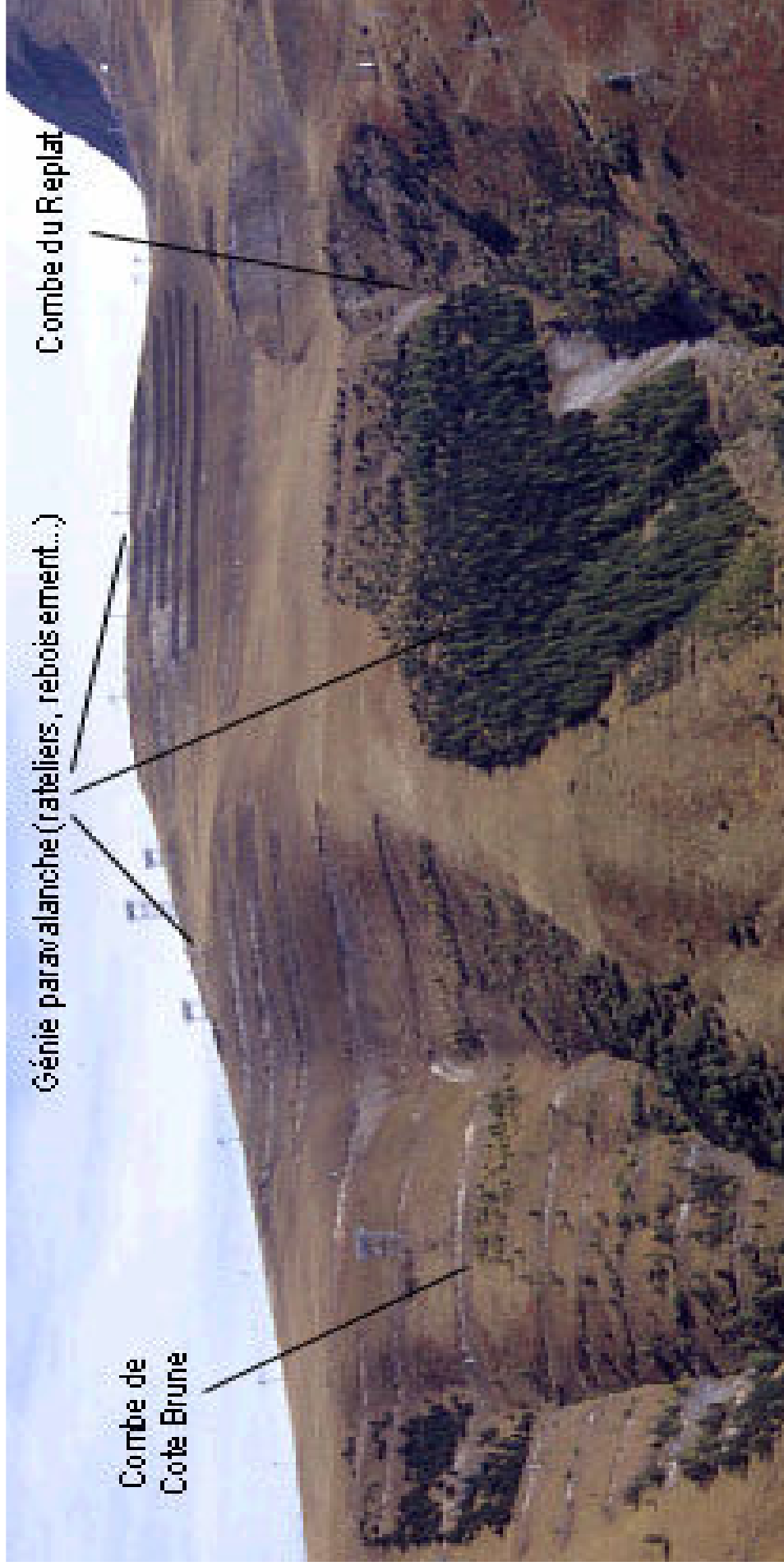
Les protections

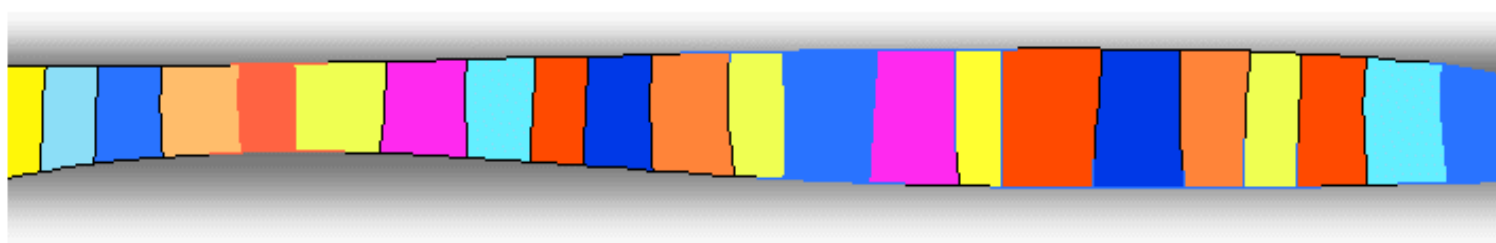
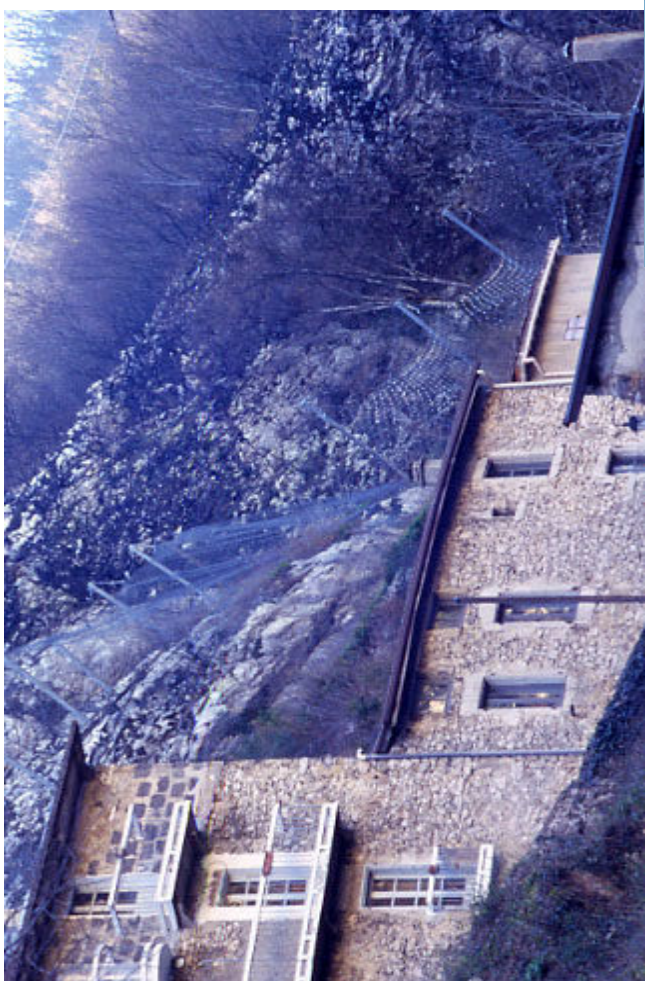
risques naturels

aménagement et système de protection
surtout pour les phénomènes de montagne
les inondations ...

risques technologiques

réduction du risque à la source
études de sécurité, de fiabilité modification des
procédés, système de protection,
maintenance préventive





A) La Prévention

La réglementation

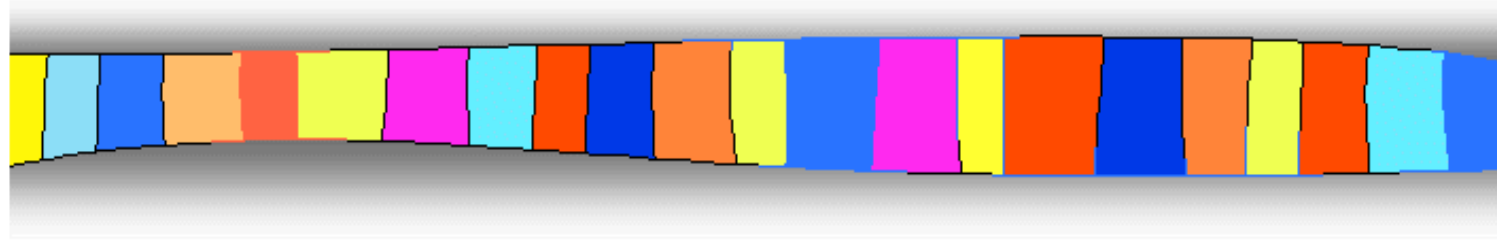
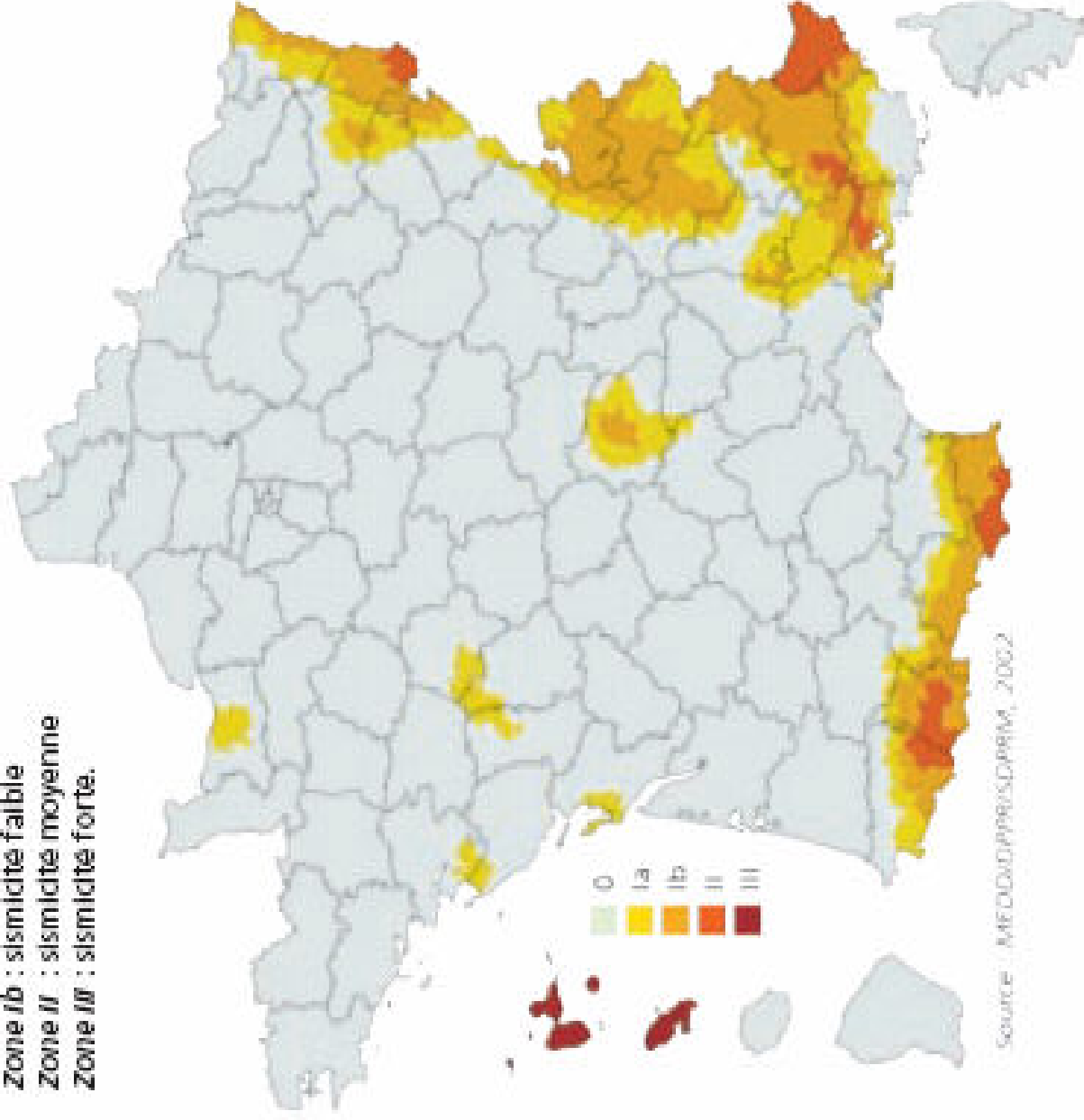
1- adopter des mesures **normatives**

naturel : règle de construction selon le zonage sismique

technologique : Installations **Classées** pour la Protection de l'**E**nvironnement

Le zonage sismique de la France

- Zone 0 : sismicité négligeable mais non nulle
- Zone Ia : sismicité très faible mais non négligeable
- Zone Ib : sismicité faible
- Zone II : sismicité moyenne
- Zone III : sismicité forte.



A) La Prévention

ICPE et directives européennes SEVESO I et II

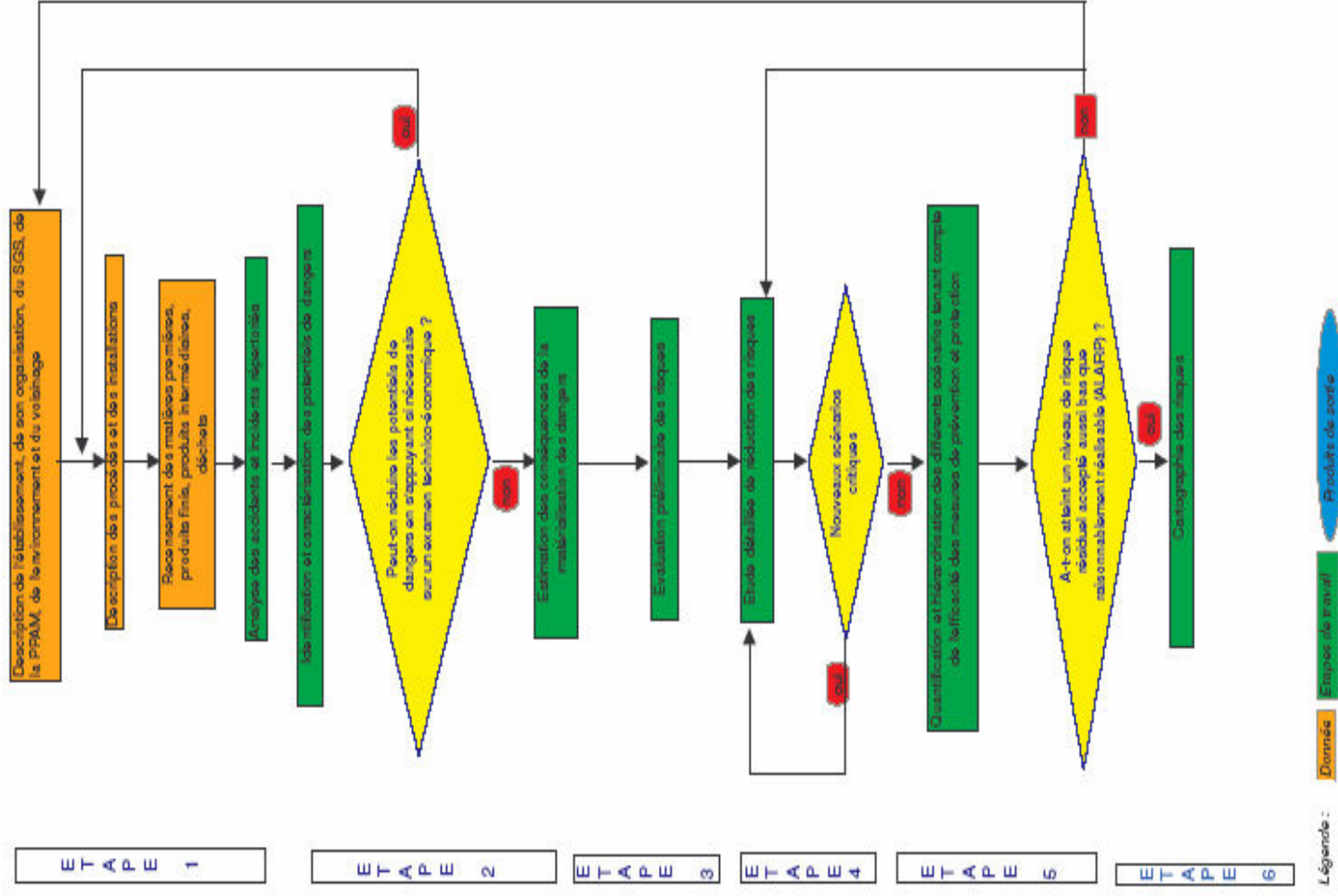
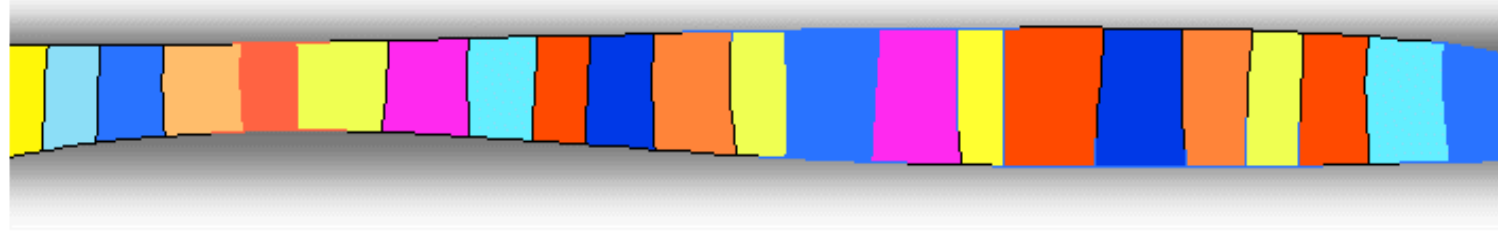
- ▶ **Déclaration:**
activités les moins polluantes ou dangereuses
- ▶ **Autorisation** = « permis d'exploiter »
 - * dossier : étude de danger
 - étude d'impact
 - * instruction/enquête publique
 - * arrêté préfectoral : prescriptions
- ▶ **Autorisation avec servitude AS**

A) La Prévention

directive seveso II

Autorisation avec servitude AS = « seuil haut »

- étude de danger renforcée
- organisation formalisée de gestion de la sécurité
- des plans d'urgence (POI/PPI) et exercices
- maîtrise de l'urbanisation



PRODUITS DE SORTIE

Enseignements tirés du REX

Liste des potentiels de dangers avec localisation sur le site

Quantification en terme de gravité et classification selon les effets, complétée le cas échéant par les éléments de cinétique

Hérarchisation de l'ensemble des événements redoutés selon une grille de criticité

Sélection des scénarios critiques

Prise en compte des principales mesures de prévention des risques

Identification des EIPS

Planification d'améliorations éventuelles, avec délais et coûts

Présentation des accidents majeurs

Proposition de scénarios pour la élaboration des PPST, plans de secours et l'information du public

Identification des effets dominants vis-à-vis d'établissement voisin

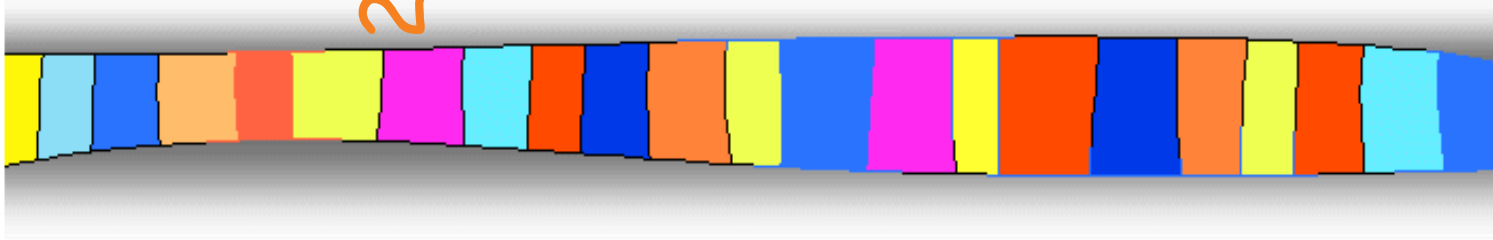
Légende :

Donnée

Étapes de travail

Produit de sortie

INERIS



A) La Prévention

2- maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisme

Les plans de prévention des risques (PPR)

- naturels prévisibles (1995)

- technologiques (2003)

A) La Prévention

Objectifs

- **ne plus accroître** le nombre de constructions et aménagements nouveaux installés en zone à risque fort;
- de **réduire** la vulnérabilité de ceux qui sont déjà réalisés en zone exposée;
- **conditions** de constructions pour les nouveaux bâtiments en zone d'aléa faible
- **ne pas aggraver** les risques ni en provoquer de nouveau.

Les 3 phases principales de la vie d'un Plan de Prévention des Risques

Elaboration du dossier

Recueil des données
(archives, terrain, enquêtes, études complémentaires)

→

Elaboration des cartes d'aléas

→

Etude de la vulnérabilité
(concertation avec les élus, prise en compte du P.O.S. en vigueur)

Acteurs responsables :

Services spécialistes
(R.T.M., D.D.E./S.E.R./Eau,
D.D.A.F./S.E.P.N., S.N.R.S.)

Acteurs associés :

Communes
Préfecture/D.R.C.L.

→

Elaboration du zonage réglementaire
(zones bleues et rouges du P.P.R., règlement associé, prescriptions, recommandations)

→

Porté à connaissance du projet de P.P.R.

Procédure administrative

Arrêté préfectoral de prescription du P.P.R.

→

Envoi officiel du P.P.R. à la commune
(pour délibération du conseil municipal)

→

Enquête publique en mairie
(pilotée par le préfet)

→

Arrêté préfectoral d'approbation du P.P.R.

Application du PPR

Annexion du P.P.R.

(par procédure de mise à jour des servitudes d'utilité publique)

→

Mise en conformité du P.O.S.
(par procédure de révision, s'il est incompatible avec le P.P.R.)

→

Mise en œuvre des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde du P.P.R.

→

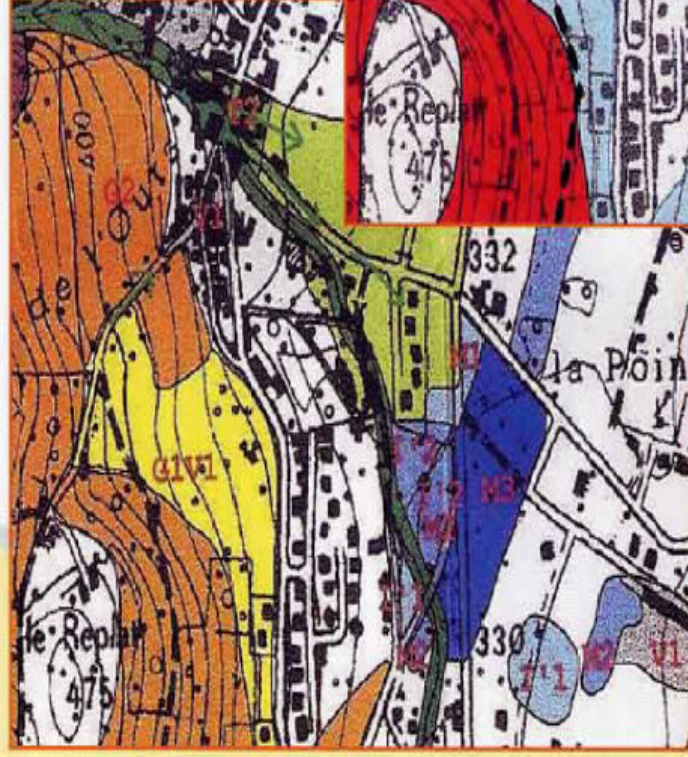
Instruction des dossiers d'urbanisme
(certificats d'urbanisme et permis de construire)

Acteur responsable :
Commune

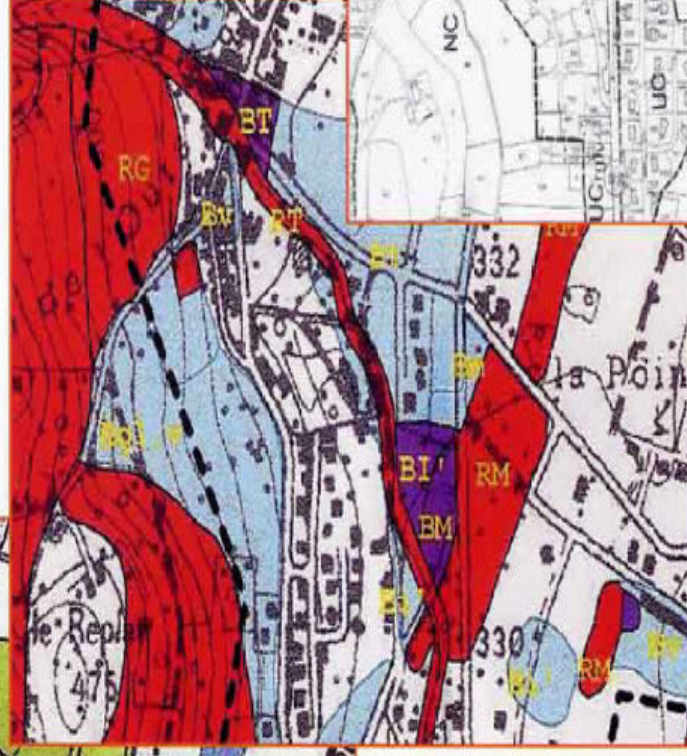
Acteurs associés :

D.D.E. (urbanisme)
D.D.E. (aménagement)
Services spécialistes
Préfecture/D.R.C.L.

Carte des aléas du P.P.R.



Zonage réglementaire
du P.P.R.



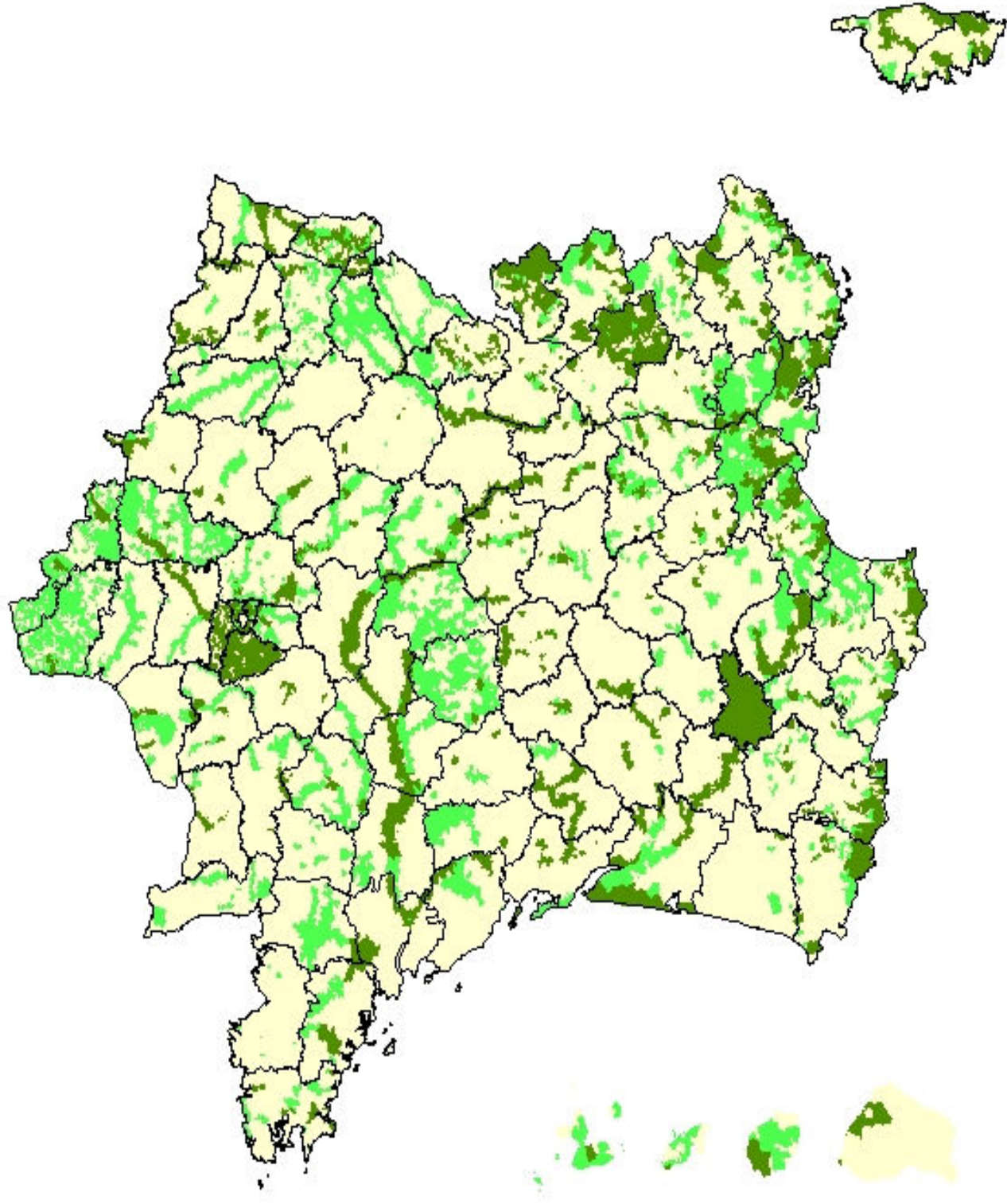
Intégration des
risques dans le P.O.S.

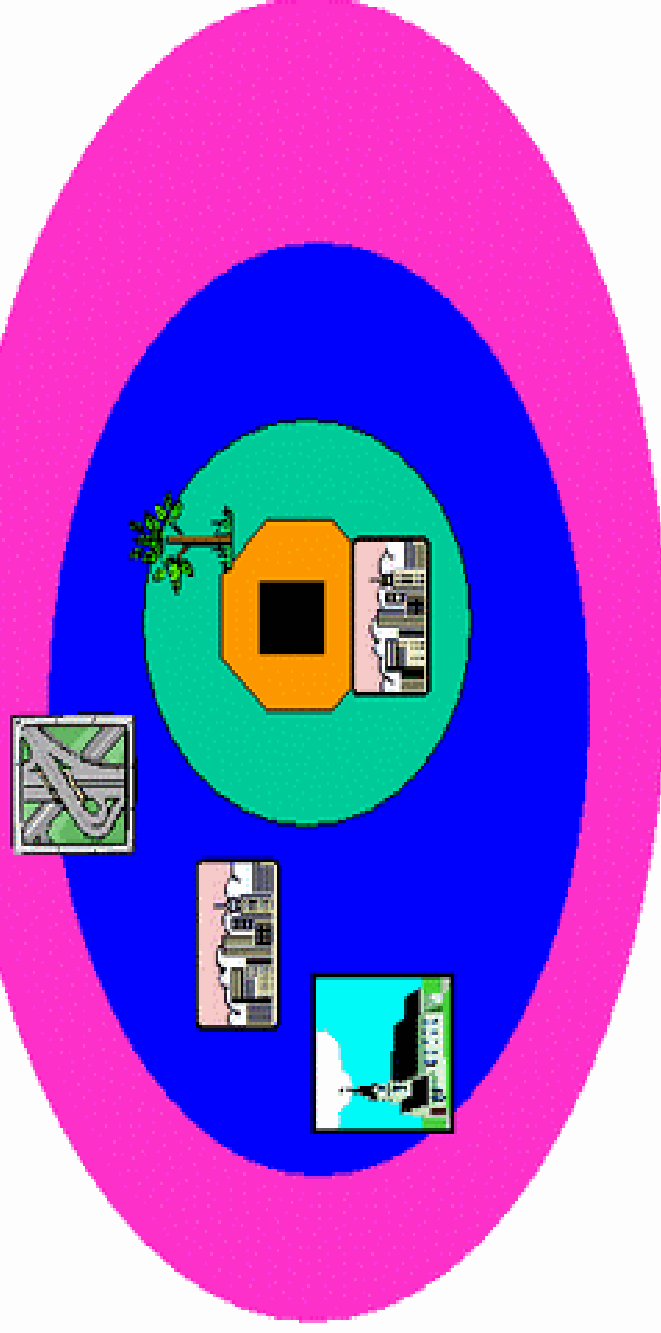


Les PPR

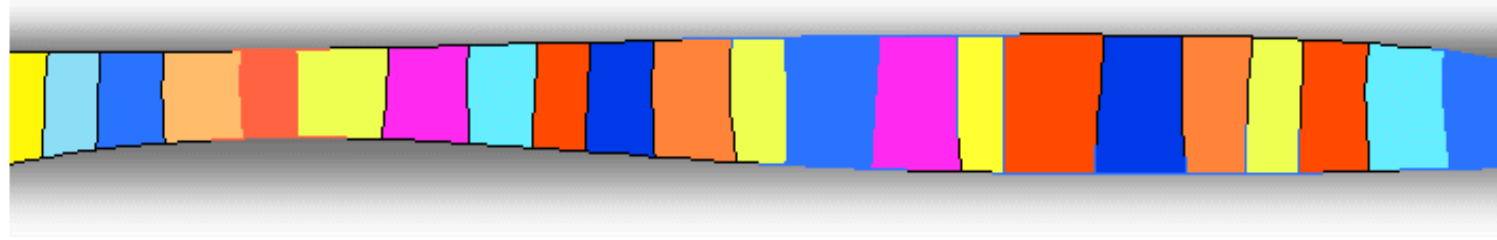
4103 communes
dotées d'un plan
de prévention des
risques naturels
prévisibles [PPR]

PPR approuvés
PPR enquêtés
PPR prescrits





- Installation classée soumise à autorisation et servitudes d'utilité publique
- Secteur du PPRT où l'Etat peut déclarer d'utilité publique l'expropriation
- Secteur du PPRT où le droit de délaissement peut être instauré
- Zone du PPRT où le droit de préemption peut être instauré
- Zone du Plan Particulier d'Intervention



A) La Prévention

Les limites

- état des connaissances sur les risques
- coût économique
- acceptation sociale
- choix techniques
- conscience du risques